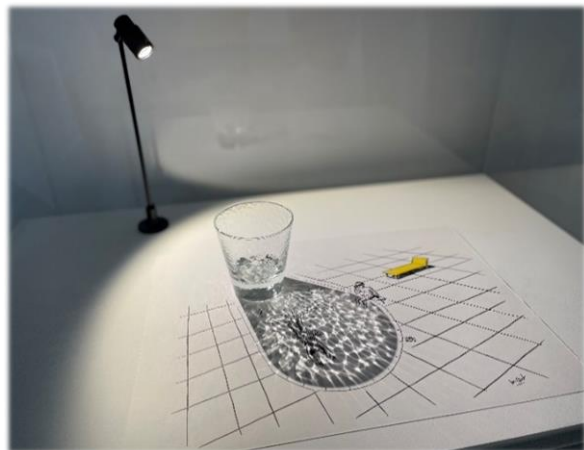


COMPTES CONSOLIDÉS 2021



COMPTES CONSOLIDÉS ÉTABLIS EN NORMES FRANÇAISES POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE 2020 ET 2021

COMPTE DE RÉSULTAT

Données en K€	Notes	2021	2020
Chiffre d'affaires	4	9 147	10 198
Achats consommés	5	(4 381)	(5 494)
Marge sur achats consommés		4 767	4 704
en % du chiffre d'affaires		52,1%	46,1%
Charges externes	6	(3 413)	(2 861)
Charges de personnel	7	(3 973)	(3 908)
Impôts et taxes	8	(99)	(227)
Autres produits d'exploitation	9	663	640
Autres charges d'exploitation	10	(54)	(9)
Excédent brut d'exploitation		(2 110)	(1 662)
Dotations nettes des reprises aux amortissements et provisions	11	(742)	(449)
Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition		(2 852)	(2 111)
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition		(196)	
Résultat d'exploitation après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition		(3 048)	(2 111)
Résultat financier	12	(72)	(38)
Résultat courant des sociétés intégrées		(3 120)	(2 149)
Résultat exceptionnel	13	178	(431)
Impôt sur les bénéfices	14	16	11
Résultat net de l'ensemble consolidé		(2 926)	(2 569)
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	15	-	-
Intérêts minoritaires			-
Résultat net		(2 926)	(2 569)
Résultat net par action	16	(0,20)	(0,18)
Résultat net dilué par action		(0,20)	(0,18)

BILAN

ACTIFS – en K€	Notes	31/12/2021	31/12/2020
Immobilisations incorporelles	17	3 314	3 415
<i>dont Ecart d'acquisition</i>	18	2 117	2 313
Immobilisations corporelles	19	391	541
Immobilisations financières	20	188	194
Total actif immobilisé		3 892	4 150
Stocks et en-cours	21	3 205	3 067
Clients et comptes rattachés	22	613	1 260
Autres créances et comptes de régularisation	23	1 632	1 467
Trésorerie et équivalents de trésorerie	24	983	2 514
Total actif circulant		6 433	8 308
TOTAL ACTIF		10 325	12 458

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS – en K€	Notes	31/12/2021	31/12/2020
Capital	25	2 811	2 807
Primes liées au capital		534	523
Réserves de conversion groupe		(214)	(194)
Réserves et résultats accumulés		(4 661)	(1 734)
Total Capitaux propres		(1 530)	1 402
Intérêts hors groupe		-	(0)
Autres fonds propres	27	975	1 142
Provisions	28	569	467
Emprunts et dettes financières	29	4 970	3 663
Fournisseurs et comptes rattachés	30	1 918	1 843
Autres dettes et comptes de régularisation	31	3 423	3 942
Total Dettes		10 311	9 448
TOTAL PASSIF		10 325	12 458

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

Données en K€ sauf nombre d'actions	Capital		Primes d'émission	Actions propres	Réserves et résultats accumulés	Ecart de conversion	Capitaux propres, part attribuable aux actionnaires de la société mère
	Nbre d'actions	Montant					
Au 31/12/2019	14 193 496	14 193	42 784	(375)	(53 096)	(194)	3 313
Réduction de capital		(11 521)	(42 784)		54 305		-
Augmentation de capital	718 126	135	523				659
Résultat net de la période					(2 569)		(2 569)
Ecart de conversion							-
Autres variations							-
Au 31/12/2020	14 911 622	2 808	523	(375)	(1 360)	(194)	1 402
Réduction de capital							-
Augmentation de capital	18 146	3	10				13
Résultat net de la période					(2 926)		(2 926)
Ecart de conversion						(19)	(19)
Autres variations							-
Au 31/12/2021	14 928 768	2 811	533	(375)	(4 286)	(213)	(1 530)

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

Données en K€	31/12/2021	31/12/2020
Résultat net consolidé	(2 926)	(2 569)
Quote-part de résultat des entités mises en équivalence		
Dotations nettes aux amortissements et provisions (hors dépréciation des actifs courants constatée dans la ligne de variation des créances clients et des stocks ci-dessous)	678	702
Gains ou pertes sur cession	(77)	(169)
Produit / Charge d'impôt différé sur le résultat	5	3
Marge brute d'autofinancement (A)	(2 321)	(2 034)
Variation des stocks	(137)	(16)
Variation des créances clients	574	(45)
Variation des dettes fournisseurs	(25)	336
Variation des autres actifs et passifs opérationnels	(773)	375
Flux net de trésorerie généré par l'activité (B)	(2 681)	(1 383)
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles	(72)	(68)
Décaissements liés aux frais de développement immobilisés	(437)	(260)
Décaissements liés aux prêts et dépôts	(1)	(16)
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles	513	69
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières	6	-
Flux de trésorerie liés aux opérations de regroupement d'entreprise	(16)	(87)
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (C)	(6)	(361)
Augmentation de capital de la société mère	14	659
Cession (acquisition) d'actions propres	-	-
Remboursement d'emprunts et de dettes financières (y.c avances conditionnées)	(628)	(460)
Emission d'emprunts et de dettes financières	1 766	2 101
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (D)	1 153	2 299
Incidence des variations des cours de devises (E)	1	-
Variation de trésorerie nette (B+C+D+E)	(1 534)	554
<i>Trésorerie à l'ouverture</i>	<i>2 514</i>	<i>1 960</i>
<i>Trésorerie à la clôture</i>	<i>980</i>	<i>2 514</i>

En K€	2021	2020
Trésorerie et équivalent de trésorerie	983	2 516
Trésorerie passive	(3)	(2)
Trésorerie nette	980	2 514

ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

ASPECTS GENERAUX	7
Note 1 Comptes consolidés et principes comptables	7
Note 2 Périmètre de consolidation et regroupements d'entreprises	14
Note 3 Secteurs opérationnels	15
NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT	16
Note 4 Chiffre d'affaires	16
Note 5 Achats consommés	17
Note 6 Charges externes	17
Note 7 Effectifs et charges de personnel	18
Note 8 Impôts et taxes	19
Note 9 Autres produits d'exploitation	19
Note 10 Autres charges d'exploitation	19
Note 11 Dotations aux amortissements et aux provisions	20
Note 12 Résultat financier	20
Note 13 Résultat exceptionnel	21
Note 14 Impôts sur les bénéficiaires	21
Note 15 Entités mises en équivalence	23
Note 16 Résultat par action	23
NOTES RELATIVES AU BILAN	24
Note 17 Immobilisations incorporelles	24
Note 18 Écarts d'acquisition	25
Note 19 Immobilisations corporelles	26
Note 20 Immobilisations financières	27
Note 21 Stocks	27
Note 22 Clients et comptes rattachés	27
Note 23 Autres créances et comptes de régularisation	28
Note 24 Trésorerie et équivalents de trésorerie	28
Note 25 Capitaux propres et informations sur le capital	29
Note 26 Plans d'options et assimilés	29
Note 27 Autres fonds propres	32
Note 28 Provisions	33
Note 29 Emprunts et dettes financières	34
Note 30 Fournisseurs et comptes rattachés	35
Note 31 Autres dettes et comptes de régularisation	35
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	37
Note 32 Engagements hors bilan	37
Note 33 Informations sur les parties liées	38
Note 34 Événements post-clôture	39
Note 35 Honoraires des commissaires aux comptes	39

ASPECTS GENERAUX

Informations relatives à l'entreprise

Le Groupe Lucibel (le « **Groupe** ») est spécialisé dans la conception et la distribution de solutions d'éclairage innovantes basées en particulier sur la technologie LED (*Light-Emitting Diode*, ou diode électroluminescente). Le Groupe est positionné pour l'essentiel sur les segments du marché des professionnels pour lesquels ses solutions LED apportent une valeur d'usage maximale, à savoir les bureaux, les musées, les commerces, et l'industrie. Le Groupe se diversifie dans d'autres domaines d'application de la LED comme la cosmétique ou la communication par la lumière pour laquelle la Société est pionnière dans l'industrialisation et la commercialisation du LiFi (accès à internet par la lumière)

La société mère du Groupe, Lucibel SA (la « **Société** »), créée en 2008, est une société anonyme, régie par les dispositions de la loi française et dont le siège social est situé à Barentin (France).

Le Groupe Lucibel compte 64 collaborateurs au 31 décembre 2021 et a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 9 147 K€ au cours de l'exercice 2021.

NOTE 1 – Comptes consolidés et principes comptables

Les comptes consolidés sont établis suivant le règlement ANC n°2020-01.

Les comptes annuels consolidés 2021 du Groupe Lucibel (« le Groupe ») ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 8 avril 2022.

Financement et continuité d'exploitation

Au 31 décembre 2021, le Groupe dispose d'une trésorerie disponible de 983 K€ et de capitaux propres négatifs à hauteur de 1 530 K€. A cette date, l'endettement du Groupe s'élève à 5 945 K€ (y compris 975 K€ d'avances conditionnées).

Au cours de l'exercice 2021, les besoins de financement de la Société et de ses filiales ont été couverts principalement par des Prêts Garantis par l'Etat (PGE) à hauteur de 1 748 K€ et par la cession d'une parcelle de terrain sur le site de Barentin et dont le Groupe était resté propriétaire (500 K€).

En janvier 2022, le Groupe a cédé la 2nde parcelle de terrain de son site de Barentin dont il était resté propriétaire pour un montant total de 589 K€

Dans le cadre de l'opération d'attribution gratuite de bons de souscription d'actions remboursables (BSAR) initiée en juillet 2020, la Société pourrait encore renforcer ces capitaux propres à hauteur d'un peu plus de 2,8 M€ en fonction des exercices de BSAR. Au 25 avril 2022, le montant des souscriptions d'actions réalisées depuis le 1^{er} janvier s'élève à 565 K€.

La Société bénéficie du soutien de ses actionnaires de référence et cherche à mettre en place de nouveaux financements. Elle demeure donc en contact avec de nombreux investisseurs et étudie de façon régulière diverses solutions de financement qui peuvent consister en des levées de nouveaux fonds propres ou prendre la forme d'émissions d'obligations.

Ces éléments ont été pris en considération pour apprécier le caractère approprié de la convention de continuité d'exploitation retenue pour l'établissement des comptes annuels.

Jugement et recours à des estimations

La préparation des états financiers nécessite, de la part de la Direction de Lucibel, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses susceptibles d'avoir un impact sur les montants des actifs et des passifs, sur ceux des produits et des charges, et sur l'information donnée dans les notes aux états financiers.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont déterminées à partir de l'expérience opérationnelle accumulée, de données de marché disponibles et sur la base d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs dans l'application des principes comptables retenus par le Groupe. Les montants définitifs qui figureront dans les futurs états financiers de Lucibel pourront être différents des valeurs actuellement estimées. Ces estimations et hypothèses sont réexaminées de façon continue.

Les estimations retenues qui contribuent de manière significative à la présentation des états financiers portent notamment sur les éléments suivants :

- Appréciation de la valorisation des écarts d'acquisition et autres actifs incorporels à durée indéterminée

Le Groupe LUCIBEL considère qu'il n'y a pas de durée d'utilisation limitée aux écarts d'acquisition et aux marques comptabilisés à l'actif de son bilan. En conséquence, ces éléments incorporels ne font pas l'objet d'un amortissement mais de tests de valeur à la clôture de chaque exercice dont les modalités sont précisées dans la note 18 de l'annexe.

- Reconnaissance des frais de développement à l'actif

Lucibel consacre des efforts importants à la recherche et au développement. Dans ce cadre, Lucibel doit effectuer des jugements et interprétations :

- pour déterminer les frais de développement qui doivent être capitalisés lorsque les six critères définis par l'article 212-3 du Plan comptable général sont satisfaits ;
- pour apprécier le caractère recouvrable de ces actifs qui repose sur les perspectives d'activité et de rentabilité.

- Provisions

Lucibel et ses filiales peuvent être impliquées dans des procédures judiciaires, administratives ou réglementaires dans le cours normal de son activité. Une provision est enregistrée par le Groupe dès lors qu'il existe une probabilité suffisante que de tels litiges entraîneront des coûts à sa charge. La direction du Groupe se rapproche de ses conseils et met en œuvre des jugements et des interprétations afin de déterminer sa meilleure estimation du risque encouru et d'établir le niveau de provisionnement du risque. Les provisions sont présentées en note 28.

Description des principes comptables

Les méthodes comptables exposées ci-dessous ont été appliquées d'une manière uniforme par les entités du Groupe sur tous les exercices présentés.

Méthodes de consolidation

(i) Périmètre de consolidation

Les entités contrôlées par la Société sont consolidées par intégration globale. Le contrôle existe lorsque la Société a le pouvoir de diriger directement ou indirectement les politiques financières et opérationnelles de l'entité afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

Les entités dans lesquelles la société détient une influence notable sont mises en équivalence.

(ii) Transactions éliminées dans les états financiers

Les soldes bilantiels, les pertes et gains latents, les produits et les charges résultant des transactions intra groupe sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés. Les pertes latentes sont éliminées de la même façon que les profits latents, mais seulement dans la mesure où elles ne sont pas représentatives d'une perte de valeur.

Date de clôture

Toutes les sociétés du Groupe clôturent leur exercice au 31 décembre de chaque année.

Principes de conversion

L'euro est la monnaie de présentation des comptes du Groupe et est également la monnaie fonctionnelle de la société mère Lucibel et de ses filiales, hormis celles qui sont établies hors de la zone euro.

(i) Transactions en monnaie étrangère

Les ventes de marchandises et services en monnaie étrangère sont enregistrées en appliquant le cours de change en vigueur à la date de transaction.

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère à la date de clôture sont convertis dans la monnaie fonctionnelle en euro en utilisant le cours de change à cette date. Les écarts de change résultant de la conversion sont comptabilisés en produits ou en charges. Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis en utilisant le cours de change à la date de la transaction.

Les différences de change relatives aux éléments monétaires qui font en substance partie intégrante de l'investissement net du Groupe dans une filiale étrangère consolidée sont inscrites directement en écart de conversion dans les capitaux propres.

(ii) États financiers des activités à l'étranger

Pour les besoins de la consolidation, les actifs et les passifs d'une activité à l'étranger, y compris l'écart d'acquisition, sont convertis en euros en utilisant le cours de change à la date de clôture. Les produits et les charges d'une activité à l'étranger sont convertis en euros en utilisant le cours de change moyen de la période.

Les écarts de change résultant des conversions sont enregistrés en écarts de conversion, composante distincte des capitaux propres.

Les cours de change utilisés sont les suivants :

Devises		Taux de clôture 31/12/2021	Taux Moyen 2021	Taux de clôture 31/12/2020	Taux Moyen 2020
AED	Dirham EAU	4,17880	4,33401	4,48670	4,21370
CHF	Franc Suisse	1,03310	1,08141	1,08020	1,07031
CNY	Yuan	7,19470	7,63402	8,02250	7,87084
HKD	Dollar de Hong Kong	8,83330	9,19880	9,51420	8,85168
MAD	Dirham Marocain	10,47215	10,62434	10,88480	10,84960

Méthodes d'évaluation

Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Selon cette méthode, lors de la première consolidation d'une entité dont le Groupe prend le contrôle :

- les actifs identifiables acquis et les passifs assumés sont évalués à la valeur d'utilité pour les biens destinés à l'exploitation ;
- les intérêts minoritaires sont évalués à leur quote-part dans l'actif net identifiable de l'entité acquise.

A la date d'acquisition, l'écart d'acquisition est évalué comme étant la différence entre :

- le prix d'acquisition de l'entité acquise, prenant en considération les compléments de prix éventuels définis dans le contrat d'acquisition et les coûts directement imputables à l'acquisition ;
- l'évaluation totale des actifs et passifs identifiables de l'entité acquise.

L'identification et la valorisation des actifs et passifs s'appuient sur une démarche explicite et documentée. Le Groupe dispose d'un délai se terminant à la clôture du 1^{er} exercice ouvert postérieurement à l'acquisition pour affecter l'écart d'acquisition dégagé. Si l'écart d'acquisition est négatif, il est rapporté au résultat sur une durée qui doit refléter les hypothèses et les conditions déterminées lors de l'acquisition, étant rappelé qu'à ce jour aucune acquisition de titres n'a généré un écart d'acquisition négatif.

L'écart d'acquisition positif est inscrit à l'actif immobilisé. L'entité détermine la durée d'utilisation, limitée ou non, de l'écart d'acquisition, à partir de l'analyse documentée des caractéristiques pertinentes de l'opération d'acquisition concernée, notamment sur les aspects techniques, économiques et juridiques. Lorsqu'il n'y a pas de limite prévisible à la durée pendant laquelle l'écart d'acquisition procurera des avantages économiques au Groupe, ce dernier n'est pas amorti. Lorsqu'il existe, lors de l'acquisition, une limite prévisible à sa durée d'utilisation, l'écart d'acquisition est amorti linéairement sur cette durée, ou, si elle ne peut être déterminée de manière fiable, sur 10 ans. Toute modification significative de la durée d'utilisation de l'écart d'acquisition est traitée de manière prospective.

L'entité doit apprécier, à chaque clôture des comptes, s'il existe un indice montrant que l'écart d'acquisition a pu perdre de sa valeur.

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué : la valeur nette comptable de l'écart d'acquisition est comparée à sa valeur actuelle. Si sa valeur actuelle devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

Lorsque la durée d'utilisation de l'écart d'acquisition est non limitée, le test de dépréciation est réalisé au moins une fois par exercice, qu'il existe ou non un indice de perte de valeur. Les dépréciations comptabilisées ne sont jamais reprises.

Immobilisations incorporelles

(i) Immobilisations acquises (en dehors des regroupements d'entreprises)

Les immobilisations incorporelles acquises par le Groupe sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, et font l'objet d'un amortissement dès lors qu'elles ont une durée de vie limitée ; elles font l'objet de tests de valeur dans le cas contraire.

(ii) Recherche et développement

Les dépenses de recherche supportées en vue d'acquérir une compréhension et des connaissances techniques nouvelles sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Les dépenses de développement engagées en vue de la production de nouveaux produits ou pour en améliorer substantiellement les performances, sont comptabilisées en tant qu'immobilisation si le Groupe peut démontrer la faisabilité technique et commerciale du matériel et la disponibilité de ressources suffisantes pour achever le développement. Ces conditions sont considérées remplies lorsque les six critères de capitalisation imposés par l'article 212-3 du Plan comptable général sont démontrés :

- faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente,
- intention de la Société d'achever le projet,
- capacité de celle-ci à utiliser ou à vendre cet actif incorporel,
- démonstration de la probabilité d'avantages économiques futurs attachés à l'actif,
- disponibilité de ressources techniques, financières et autres afin d'achever le projet,
- évaluation fiable des dépenses de développement.

Les autres dépenses de développement, engagées notamment en vue de la maintenance évolutive et de l'optimisation courante des matériels sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

(iii) *Dépenses ultérieures*

Les dépenses ultérieures relatives aux immobilisations incorporelles sont activées seulement si elles augmentent les avantages économiques futurs associés à l'actif spécifique correspondant et si leurs coûts peuvent être évalués de manière fiable. Les autres dépenses sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

(iv) *Amortissements*

L'amortissement est comptabilisé en charges selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée des immobilisations incorporelles sauf si elle est indéterminée.

Les autres immobilisations incorporelles sont amorties dès qu'elles sont prêtes à être mises en service. Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

Relations Clients	7 à 10 ans
Brevets, frais de recherche et développement	1 à 3 ans
Licences et logiciels	1 à 3 ans

(v) *Dépréciation*

Pour les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée et les immobilisations incorporelles en cours, un test de dépréciation est effectué systématiquement une fois par an au 31 décembre, ou lorsqu'un indicateur de perte de valeur a été identifié.

Pour les autres immobilisations incorporelles, un test de dépréciation est effectué lorsqu'un indicateur de perte de valeur a été identifié.

Immobilisations corporelles

(i) *Actifs dont le Groupe est propriétaire*

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production (charges directes et indirectes engagées en vue d'amener les biens concernés en état de production), diminué du cumul des amortissements (voir ci-dessous) et du cumul des pertes de valeur (voir. § *Dépréciation*).

Lorsque des composants des immobilisations corporelles ont des durées de vie utile différentes, ils sont comptabilisés en tant qu'immobilisations corporelles distinctes.

(ii) *Actifs loués*

Les immobilisations financées au moyen d'un contrat de location financement sont comptabilisées à l'actif du bilan dès lors qu'elles incluent une clause de rachat. Ces immobilisations sont amorties selon la méthode décrite ci-dessous et la dette correspondante figure au passif dans le poste « *Emprunts et dettes financières* ».

(iii) *Coûts ultérieurs*

Le Groupe comptabilise dans la valeur comptable d'une immobilisation corporelle le coût de remplacement d'un composant de cette immobilisation corporelle au moment où ce coût est encouru s'il est probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif iront au Groupe et si son coût peut être évalué de manière fiable. Tous les coûts d'entretien courant et de maintenance sont comptabilisés en charges au moment où ils sont encourus.

(iv) Amortissements

L'amortissement est comptabilisé en charges selon le mode linéaire sur la durée de vie utile estimée pour chaque composant d'une immobilisation corporelle. Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

Bâtiments	20 ans
Installations générales et agencements	3 à 10 ans
Matériel informatique	3 ans
Mobilier de bureau	10 ans
Véhicules en location financement	4 à 5 ans

Chiffre d'affaires et garanties

Le chiffre d'affaires est essentiellement composé des revenus résultant des ventes de solutions et systèmes d'éclairage LED comprenant notamment des sources, luminaires et divers accessoires.

Le Groupe reconnaît le chiffre d'affaires sur les ventes de solutions à la livraison des produits. Lorsque ces ventes sont associées à une prestation d'installation, le chiffre d'affaires est reconnu au terme de la prestation de services.

Le Groupe offre par ailleurs à ses clients une garantie sur produits défectueux généralement d'une durée de 12 à 36 mois pour laquelle le Groupe comptabilise une provision pour garantie.

Le Groupe accorde des remises de fin d'année à certains distributeurs selon les accords de distribution signés. Ces remises de fin d'année sont comptabilisées en diminution du chiffre d'affaires.

Stocks

Les stocks sont constitués :

- (i) de composants utilisés dans le cadre de la fabrication des produits et solutions LED commercialisés par le Groupe ;
- (ii) de produits finis.

Les stocks sont évalués au coût d'achat, calculé principalement selon la méthode du coût moyen pondéré augmenté le cas échéant des frais d'approche. Une provision pour dépréciation des stocks est constituée lorsque la valeur des stocks détenus est inférieure à leur valeur de réalisation, notamment suite à des changements intervenus dans la gamme de produits vendus ou lorsque des difficultés d'écoulement existent.

Créances

Les créances clients et les autres créances sont évaluées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation des créances est pratiquée nominativement lorsqu'il existe des risques identifiés d'irrecouvrabilité, étant rappelé que les entités du Groupe ont souscrit des assurances crédit dont les effets sont pris en compte dans l'évaluation des provisions éventuelles.

Le Groupe a recours à un prestataire d'affacturage (factor) auprès duquel il cède une partie de ses créances clients en contrepartie d'un financement à court terme. De ce fait, les sommes avancées par le factor, en règlement anticipé des créances clients, sont constatées en moins du poste clients en application de la réglementation comptable. Par ailleurs, il convient de préciser que les contrats d'affacturages ne sont pas sans recours pour le factor puisqu'ils stipulent que les créances clients cédées par le Groupe et non réglées 45 jours après leur échéance seront « définancées ».

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et équivalents de trésorerie comprennent les liquidités, les dépôts bancaires à vue et les découverts bancaires.

Les découverts bancaires ou soldes créditeurs de banque figurent au bilan, dans la rubrique « *Emprunts et dettes financières* » mais ils sont inclus dans le total de la trésorerie présentée dans le tableau de flux de trésorerie.

Provisions

En accord avec les articles 322-3 et 322-2 du Plan comptable général, une provision est comptabilisée dans le résultat lorsque le Groupe a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain que cette obligation provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Charges et produits exceptionnels

Les charges et produits exceptionnels sont constitués d'éléments qui en raison de leur nature, de leur caractère inhabituel et de leur non récurrence ne peuvent être considérés comme inhérents à l'activité opérationnelle du Groupe.

Emprunts et passifs financiers

Les emprunts et autres dettes financières sont constitués :

- des emprunts bancaires, ainsi que d'autres emprunts divers et les intérêts courus afférents,
- des contrats de crédit-baux,
- des découverts bancaires.

Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Les dettes fournisseurs et comptes rattachés sont inscrits au bilan à leur valeur nominale.

Avantages du personnel

Les engagements de retraite sont les seuls avantages du personnel à long terme. Ils sont constitués par les indemnités de fin de carrière (IFC) légales et conventionnelles du personnel des entités françaises. Le coût actuariel des engagements est pris en charge chaque année pendant la durée de vie active des salariés ; il est comptabilisé en résultat d'exploitation dans le poste « *Dotations aux amortissements et provisions* ». L'incidence des variations d'hypothèse est constatée immédiatement en compte de résultat.

Les autres plans de retraite supportés par le Groupe sont des plans à cotisations définies pour lesquels l'engagement de l'employeur se limite au versement des cotisations prévues.

Impôt sur le résultat

Depuis 2014 le Groupe bénéficie du régime d'intégration fiscale auquel adhère toutes les entités détenues à plus de 95% et ce, dès l'exercice suivant celui de leur acquisition.

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend la charge ou le produit d'impôt exigible et la charge ou le produit d'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement dans les capitaux propres ; auquel cas, il est comptabilisé en capitaux propres.

L'impôt exigible est le montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable d'une période, déterminé en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et tout ajustement du montant de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes.

L'impôt différé est déterminé selon la méthode du report variable pour toutes les différences temporaires qui apparaissent dès lors que la valeur comptable d'un actif ou d'un passif est différente de sa valeur fiscale. Les éléments suivants ne donnent pas lieu à la constatation d'impôts différés :

- l'écart d'acquisition non déductible fiscalement,
- les différences temporaires liées à des participations dans des filiales dans la mesure où elles ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible.

L'évaluation des actifs et des passifs d'impôt différé repose sur la façon dont le Groupe s'attend à recouvrer ou régler la valeur comptable des actifs et passifs.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels cet actif pourra être imputé. Les actifs d'impôt différé sont réduits lorsqu'il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible.

Résultat par action

Le résultat par action est déterminé en divisant le résultat net de l'ensemble consolidé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, calculé en fonction des dates d'encaissement des fonds provenant des augmentations de capital réalisées.

Information sectorielle

Pour les besoins de l'information sectorielle (ventilation du chiffre d'affaires et des immobilisations ou actifs employés, ventilation du résultat d'exploitation) par secteur d'activité ou zone géographique, un secteur d'activité ou une zone géographique est défini comme un ensemble homogène de produits, services, métiers ou pays qui est individualisé au sein de l'entreprise, de ses filiales ou de ses divisions opérationnelles, la segmentation adoptée pour l'analyse sectorielle étant issue de celle qui prévaut en matière d'organisation interne de l'entreprise.

Titres de l'entreprise consolidante

Les actions propres sont portées en réduction des capitaux propres sur la base de leur coût d'acquisition. Lors de la cession d'actions propres, les gains et pertes sont inscrits dans les réserves consolidées.

Subventions

Le Groupe réalise des dépenses de recherche et développement et peut bénéficier à ce titre d'un Crédit d'Impôt Recherche (CIR) ou d'un Crédit d'Impôt Innovation (CII), qui sont assimilés à des subventions publiques.

La part du CIR relative à des frais de développement capitalisés est enregistrée en « *Produits constatés d'avance* » et reconnue en résultat au rythme de l'amortissement des actifs incorporels correspondants. La part concernant des frais de recherche est constatée en résultat sur le même exercice que les frais correspondants.

Le Groupe bénéficie d'un certain nombre d'aides publiques, sous forme de subventions ou d'avances conditionnées. Ces avances sont enregistrées en « *Autres fonds propres* ».

NOTE 2 - Périmètre de consolidation et regroupements d'entreprises

Il n'y a pas eu de modification de périmètre durant l'exercice hormis la Transmission Universelle du patrimoine de la société Lorenz vers la société LUCIBEL actionnaire à 100%. Cette opération a été réalisée avec effet au 31 décembre 2021.

Le Groupe a décidé d'entamer une procédure qui devait conduire à la mise en liquidation judiciaire de sa filiale Lucibel Africa au cours de l'exercice. La liquidation n'étant toujours pas prononcée au 31 décembre 2021, la filiale reste dans le périmètre de consolidation du Groupe, mais les créances de Lucibel vis-à-vis de sa filiale ont été dépréciées pour faire face au risque d'irrecouvrabilité et elles n'ont pas été éliminées dans le cadre de la consolidation car elles ne seront sûrement jamais recouvertes.

Pour rappel, Lucibel SA détient 20% de la société Citéclaire, mais le Groupe n'exerçant aucune influence notable sur cette filiale, elle n'entre pas dans le périmètre de consolidation du Groupe.

Périmètre de consolidation

Au 31 décembre 2021, le périmètre de consolidation, constitué des filiales consolidées par intégration globale et des entreprises consolidées par mise en équivalence s'établit comme suit :

Nom de la Société	Pays d'activité	Méthode de consolidation (1)	% contrôle 2021	% contrôle 2020
Lucibel SA	France	IG	Société mère	Société mère
Lucibelle Paris (ex Line 5)	France	IG	100%	100%
Lorenz Light Technic (2)	France	IG		100%
Procédés Hallier	France	IG	100%	100%
Lucibel Africa (3)	Maroc	IG	80%	80%
Lucibel Suisse (3)	Suisse	IG	100%	100%
Diligent Factory (4)	Chine	IG	100%	100%
Lucibel Asia (4)	Chine (HK)	IG	100%	100%
Lucibel Middle East	EAU	MEQ	40%	40%
SLMS	France	MEQ	50%	50%

(1) IG : Intégration globale, MEQ: Mise en équivalence

(2) société qui a fait l'objet d'une transmission universelle de patrimoine au profit de Lucibel SA au 31/12/2021

(3) société en cours de liquidation

(4) société en sommeil

NOTE 3 - Secteurs opérationnels

L'information financière sectorielle est présentée selon les principes identiques à ceux du reporting interne et reproduit l'information sectorielle interne définie pour gérer et mesurer les performances de Lucibel.

Il n'existe qu'un seul secteur d'activité au sein du Groupe Lucibel qui regroupe les activités de développement et de commercialisation, tant en France qu'à l'étranger, de solutions basées sur la technologie LED.

NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

NOTE 4 - Chiffre d'affaires

Répartition du CA selon la zone géographique des entités de facturation	2021	2020
France	9 145	10 080
Afrique - Moyen Orient	3	118
Total	9 147	10 198

Répartition du CA selon la zone géographique des clients facturés	2021	2020
France	8 673	9 502
Afrique - Moyen Orient	254	301
Europe et reste du monde	220	395
Total	9 147	10 198

Répartition du CA par nature	2021	2020
Ventes de produits	8 734	9 880
Prestations de service	414	318
Total	9 147	10 198

Entre les deux exercices, le Groupe a enregistré une baisse de chiffre d'affaires de l'ordre de 10% qui s'explique en grande partie par la baisse très significative de l'activité de Lorenz Light Technic, filiale qui intervient dans le secteur de la grande distribution. L'activité de cette filiale a été très impactée par la crise sanitaire. De plus, Lorenz Light Technic a été pénalisée par l'incapacité de travail de son dirigeant, Jean-Marc Lorenz, depuis août 2020. Le chiffre d'affaires 2021 s'inscrit en baisse de 62% par rapport au chiffre d'affaires 2020 (659 K€ vs 1 733 K€). La baisse de chiffre d'affaires de Lucibel, qui intervient sur les marchés tertiaires, a également pesé sur l'activité du Groupe. Cette situation s'explique par la crise sanitaire dont les effets se sont prolongés sur 2021 et surtout par la désorganisation des marchés internationaux de composants. Les hausses de chiffre d'affaires enregistrées par les filiales Procédés Hallier et Lucibelle Paris, qui s'établissent respectivement à +22% et +32%, n'ont pas permis de compenser ces baisses.

La part des ventes réalisées à l'étranger diminue légèrement et représente un peu plus de 5% du chiffre d'affaires réalisé sur l'exercice 2021.

Les prestations de service représentent une faible part du chiffre d'affaires, d'environ 4,5%.

NOTE 5 – Achats consommés

Les achats consommés se décomposent comme suit :

En K€	2021	2020
Achats et variation de stock de matières premières	2 304	2 310
Achats et variation de stock de marchandises	1 387	2 335
Achats d'études et sous-traitance	477	701
Achats non stockés de matières et fournitures	212	148
Achats consommés	4 381	5 494

Sur l'exercice 2021, le Groupe a enregistré une nette amélioration du taux de marge brute qui passe de 46,1% du chiffre d'affaires en 2020 à 52,1% en 2021. Cette performance s'explique en grande partie par une évolution favorable du mix produits, la part des produits vendus et fabriqués par le Groupe ayant fortement augmenté.

Les achats d'études et de sous-traitance concernent les activités Confidence, LuciConnect (intégrées dans Lucibel SA) et Lorenz Light Technic. Ils s'inscrivent en baisse du fait de la diminution de ces activités sur l'exercice 2021.

La baisse de chiffre d'affaires est totalement compensée par la diminution des achats consommés, la marge brute réalisée en 2021 s'élevant à 4 767 K€ contre 4 704 K€ en 2020.

NOTE 6 - Charges externes

Le tableau ci-dessous détaille les charges externes supportées par le Groupe :

Répartition des charges externes	2021	2020	Variation	
			en K€	en %
Locations immobilières et charges locatives	659	608	51	8%
Autres locations (véhicules, matériel)	157	184	(26)	-14%
Entretiens et réparations	140	103	37	36%
Assurances	96	87	9	10%
Etudes et recherche	102	100	2	2%
Honoraires et commissions	980	859	122	14%
Marketing/Communication	317	182	135	74%
Transports sur achats et ventes	543	354	189	53%
Frais déplacements - Missions - Réception	162	156	6	4%
Frais postaux et téléphone	115	109	7	6%
Services bancaires	63	48	15	31%
Autres	78	71	7	10%
Total	3 413	2 861	552	19%

Les charges externes augmentent fortement (+19%) entre l'exercice 2020 et l'exercice 2021.

L'analyse du détail des charges externes montre que l'essentiel de l'augmentation est lié à la hausse significative de 3 postes :

- **Les honoraires et commissions augmentent de 14%** : l'augmentation des commissions est corrélée à celle du chiffre d'affaires de Lucibelle Paris, même si des mesures ont été prises pour mieux maîtriser le montant des commissions allouées au réseau de vente (progression du chiffre d'affaires de Lucibelle Paris de 33% entre les 2 exercices et progression des commissions d'un peu plus de 10%). L'impact de la hausse du chiffre d'affaires de Lucibelle Paris sur le montant des commissions représente environ 35 K€ entre les 2 exercices. Le Groupe a également eu recours à des prestations d'avocats pour gérer certains dossiers contentieux (71 K€ en 2021 contre seulement 11 K€ en 2020).
- **Les dépenses de marketing / communication ont très fortement augmenté**, passant de 182 K€ en 2020 à 317 K€ en 2021 (+74%). Cette évolution s'explique par les importantes dépenses de publicité engagées par Lucibelle Paris et par le Groupe, notamment dans le cadre du lancement du masque de beauté OVE. De nouveaux contrats avec des agences de relations publiques ont ainsi été signés, contribuant à augmenter les dépenses de communication.
- **Les frais de transport augmentent de façon très importante entre les deux exercices (+53%)**, alors que sur cette période, le chiffre d'affaires a diminué de 10%. Cette situation s'explique par le renchérissement du coût de transport des composants mais aussi des transports sur ventes. Les hausses de prix décidées par le Groupe, successivement en novembre 2021 et mars 2022, devraient couvrir une partie de la hausse de ces charges de transport mais le plein impact de ces mesures ne sera perceptible qu'en 2022.
- Les autres postes de charges externes augmentent pour certains, mais de manière moins significative : ainsi l'augmentation des loyers et charges locatives était prévisible avec l'augmentation du loyer du site de Barentin à compter de la 3^{ème} année de location (passage du loyer de 340 K€ annuels à 395 K€ annuels, à compter du 2^{ème} trimestre 2021) et avec l'intégration de la taxe foncière de Barentin dans les charges externes (comptabilisée jusqu'à présent dans le poste « *Impôts et taxes* »).
- Les dépenses engagées pour les « Etudes et recherches » restent au même niveau que sur l'exercice 2020 : il s'agit des dépenses engagées pour mener des études cliniques sur les produits commercialisés par Lucibelle Paris, et prouver l'efficacité de ces dispositifs cosmétiques. En 2020, ce poste concernait les dépenses de recherches et d'études pour la technologie LiFi, solution d'accès à internet par la lumière.

NOTE 7 - Effectifs et frais de personnel

Effectifs

Au 31 décembre 2021, l'effectif total du Groupe s'élève à 64 salariés contre 71 au 31 décembre 2020.

Charges de personnel

En K€	2021	2020
Rémunérations et charges sociales	3 973	3 908
Total	3 973	3 908

Les charges de personnel ont augmenté de moins de 2% entre les deux exercices. Pour rappel, en 2020, le Groupe avait bénéficié des mesures de chômage partiel mises en place par l'Etat pour faire face à la baisse d'activité liée à la crise sanitaire. Pour l'ensemble du Groupe, cette prise en charge par l'Etat avait représenté 338 K€.

NOTE 8 – Impôts et taxes

La diminution du poste « *Impôts et taxes* », qui passe de 227 K€ en 2020 à 99 K€ en 2021, s'explique par le fait que la taxe foncière de Barentin est comptabilisée en charges externes dans le poste « *Locations immobilières et charges locatives* », Lucibel n'étant plus propriétaire du site de Barentin. Par ailleurs, le Groupe a bénéficié d'une baisse de la cotisation foncière des entreprises (CFE) mise en œuvre dans le cadre du plan de relance adopté par l'Etat suite à la crise sanitaire.

NOTE 9 - Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation se décomposent comme suit :

En K€	2021	2020
Production stockée	(25)	(124)
Frais de développement capitalisés	309	238
Subvention d'exploitation	12	
Autres produits	357	459
Transfert de charges	10	66
Total	663	640

Les frais de développement capitalisés correspondent à une partie des frais de personnel de recherche portée par Lucibel SA. L'augmentation constatée entre les deux exercices s'explique principalement par la reprise des projets de recherche sur l'exercice 2021 qui avaient été en partie stoppés en 2020 en raison de la crise sanitaire.

Le poste « *Autres produits* » comprend notamment :

- le crédit d'impôt recherche qui correspond à la part du CIR 2021 attribuable aux dépenses de recherche conservées en charge et à la reprise en résultat des CIR des années antérieures au rythme de l'amortissement des dépenses de recherche capitalisées (75 K€) ;
- la quote-part de plus-value sur la cession du site de Barentin reconnue au titre de l'exercice 2021 pour un montant de 246 K€.

En 2020, le poste « *Transfert de charges* » était principalement constitué des reclassements des coûts relatifs aux opérations de restructuration en charges exceptionnelles.

NOTE 10 - Autres charges d'exploitation

Sur l'exercice 2021, le montant des autres charges d'exploitation s'élève à 54 K€ contre 9 K€ sur 2020. Cette évolution s'explique par la comptabilisation des redevances dues à Olivier Lapidus pour le design du masque de beauté OVE et par l'enregistrement d'une provision de 15 K€ pour les jetons de présence des administrateurs indépendants au titre de l'exercice 2021.

NOTE 11 - Dotations aux amortissements et aux provisions

En K€	2021	2020
Dot. / (Rep.) provisions - amortissements sur immo. incorporelles	243	516
Dot. / (Rep.) provisions - amortissements sur immo. corporelles	156	173
Dot. / (Rep.) provisions sur stock	248	(157)
Dot. / (Rep.) provisions sur créances clients	85	(111)
Dot. / (Rep.) provisions	10	28
Total	742	449

Les dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles concernent les dépenses de recherche et de développement qui sont capitalisées et amorties en moyenne sur 3 ans à compter du début de la commercialisation du produit visé par les frais de recherche.

Les dotations aux provisions sur stock résultent d'un travail d'analyse des produits détenus en stock afin de prendre en compte l'obsolescence de certains produits, compte tenu de l'évolution des marchés sur lesquels le Groupe intervient.

Les dotations aux provisions sur créances clients concernent des créances sur Lucibel Africa que le Groupe a décidé de déprécier car elles ne seront sans doute jamais recouvertes en raison de la décision de liquidation de cette entité prise au cours de l'exercice 2021.

NOTE 12 - Résultat financier

Les principales composantes du résultat financier sont les suivantes :

En K€	2021	2020
Dotations financières aux amortissements et provisions	(42)	(55)
Intérêts et charges assimilées	(35)	(26)
Différences négatives de changes		(13)
Autres charges financières	(2)	(2)
Total des charges financières	(79)	(96)
Autres intérêts et produits assimilés	4	3
Reprise de dotations aux amortissements et aux provisions financières	-	10
Différences positives de changes	3	2
Autres produits financiers	0	42
Total des produits financiers	7	58
Résultat financier	(72)	(38)

Le Groupe a enregistré des compléments de provisions sur des créances financières qu'il pense ne pas pouvoir recouvrer.

L'augmentation des charges d'intérêts s'explique par le fait qu'en 2020 le Groupe avait bénéficié, dans le cadre de la crise sanitaire, d'un différé de remboursement des emprunts bancaires pendant 6 mois. L'évolution s'explique également par le paiement d'intérêts sur les Prêts Garantis par l'Etat consentis en 2020.

NOTE 13 – Résultat exceptionnel

Les principales composantes du résultat exceptionnel sont les suivantes :

En K€	2021	2020
Produit net /(Perte nette) sur cession d'immobilisations corporelles	461	4
Valeur nette comptable des immobilisations incorporelles abandonnées	(108)	
Subvention d'investissement virée au résultat de l'exercice	4	
Plus-value de déconsolidation		127
Charges exceptionnelles sur exercices antérieurs	(46)	(440)
Produits exceptionnels sur exercices antérieurs	6	16
Autres produits et charges exceptionnels	(105)	(193)
(Dotations) / Reprises de provisions	(35)	55
Total	178	(431)

Sur l'exercice 2021, le résultat exceptionnel intègre la plus-value de cession de 465 K€ sur l'une des deux parcelles de terrain dont le Groupe était resté propriétaire au moment de la cession de son site de Barentin en avril 2019.

Sur l'exercice, le Groupe a également enregistré des éléments exceptionnels qui ont eu un impact sur le résultat exceptionnel :

- l'abandon de projets de recherche et développement pour lesquels d'autres options techniques ont été prises et/ ou pour lesquels les avantages économiques futurs n'ont pas été confirmés. Ces arbitrages ont entraîné la reconnaissance d'une charge de 108 K€ sur l'exercice correspondant à la valeur nette comptable des projets abandonnés ;
- des charges exceptionnelles de restructuration à hauteur de 108 K€ ;
- des charges exceptionnelles sur exercices antérieurs à hauteur de 46 K€ ;
- des provisions sur deux dossiers contentieux pour 69 K€ et la provision du Crédit Impôt Innovation déclaré au titre de 2021 (21 K€), le statut de PME communautaire ayant été contesté par l'administration fiscale pour l'exercice 2020 et le Groupe n'étant pas certain de le retrouver pour 2021 ;
- des reprises de provision pour 72 K€ pour des risques soldés au cours de l'exercice.

NOTE 14 - Impôts sur les bénéfices

Ventilation de la charge ou du produit d'impôt

Le produit d'impôt sur les bénéfices se ventile comme suit :

En K€	2021	2020
(Charge) Produit d'impôt courant	21	14
(Charge) Produit d'impôts différés	(5)	(3)
Total	16	11

Impôts différés par nature

En K€	2020	Entrée de périmètre	Variation	2021
Immobilisations incorporelles	(184)		23	(161)
Déficits reportables et autres différences temporaires	189		(28)	161
Total	5	0	(5)	0

Rapprochement de l'impôt comptabilisé et de l'impôt théorique

L'écart entre l'impôt sur les sociétés calculé selon le taux en vigueur en France et le produit ou la charge d'impôt au compte de résultat s'analyse comme suit :

En K€	2021	2020
Résultat avant impôt hors résultat des mises en équivalence et des activités abandonnées	(2 942)	(2 580)
<i>Taux d'impôt en vigueur</i>	<i>26,50%</i>	<i>28,00%</i>
(Charge) Produit d'impôt théorique calculé au taux en vigueur	780	722
Incidence sur la (charge) produit d'impôt des :		
- Déficit antérieurs activés non utilisés	(5)	
- Déficit de la période non activés	(700)	(641)
- Différentiel de taux	(4)	(1)
- Autres éléments	(55)	(69)
(Charge) Produit d'impôt constaté au compte de résultat	16	11

Au 31 décembre 2021, les déficits fiscaux non activés du Groupe, qui pourraient être utilisés sur les bénéfices futurs, s'établissent et se répartissent comme suit :

En K€	2021	2020
France	48 437	45 303
Afrique		224
Total	48 437	45 527

Les déficits reportables en France, soit 48 437 K€ au 31 décembre 2021, sont reportables de manière indéfinie. L'utilisation des reports déficitaires est néanmoins plafonnée : conformément aux textes fiscaux en vigueur, l'imputation d'un déficit antérieur est plafonnée à 50% du bénéfice imposable de l'exercice au-delà de 1 M€.

Les déficits reportables au Maroc indiquées à la clôture 2020 ont été annulés compte tenu de la décision de liquider la filiale Lucibel Africa.

Les déficits reportables des entités en sommeil n'ont pas été repris car il y a peu de probabilité qu'ils puissent être utilisés par le Groupe.

Il est précisé que, depuis le 1^{er} janvier 2014, Lucibel SA a constitué un groupe d'intégration fiscale avec les sociétés Cordel Développement, Cordel, et Procédés Hallier. A partir du 1^{er} janvier 2015, la société Lucibelle Paris (ex Line 5) et à compter du 1^{er} janvier 2016, la société Lucibel Barentin ont rejoint l'intégration fiscale du Groupe. Lucibel Healthcare, qui était dans le groupe d'intégration fiscale en 2014 et 2015, a été absorbée par voie de transmission universelle de patrimoine (TUP) en 2016. De même, Lucibel Barentin et Cordel Développement ont été absorbées par voie de TUP en 2018. Enfin, Lorenz Light Technic a rejoint le groupe d'intégration fiscale depuis le 1^{er} janvier 2020 et a été absorbée par voie de TUP au 31 décembre 2021. La filiale Cordel en est sortie du fait de sa liquidation prononcée le 14 janvier 2020.

NOTE 15 – Entités mises en équivalence

Depuis le 1^{er} juillet 2015, la société SLMS détenue à 47%, puis à 50% depuis mars 2018, dont le contrôle est exercé conjointement, et depuis le 1^{er} juillet 2016 la société Lucibel Middle East détenue à 40%, sont mises en équivalence dans les comptes du Groupe Lucibel.

Pour rappel, la société SLMS est une société mise en sommeil depuis le 1^{er} janvier 2018, date du transfert des salariés vers Lucibel SA.

L'information financière simplifiée 2021 des sociétés mises en équivalence est présentée ci-dessous (issue des comptes communiqués par ces entités) :

En K€	SLMS	Lucibel Middle East (*)
Actifs courants	328	134
Actifs non courants		1
Capitaux propres	(361)	(1 500)
Passifs courants	688	1 633
Passifs non courants		2
Chiffre d'affaires	1	438
Résultat net	(4)	(0)

(*) les données communiquées sont celles de 2020

NOTE 16 - Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net revenant aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice (hors titres d'autocontrôle)

Les instruments donnant droit au capital de façon différée (BSPCE, actions gratuites et options, voir note 26) sont considérés comme anti dilutifs car ils induisent une augmentation de la perte par action. Ainsi, le résultat dilué par action est identique au résultat de base par action.

Résultat par action	2021	2020
Résultat de l'exercice (en K€)	(2 921)	(2 569)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	14 924 302	14 193 496
Résultat de base par actions (€ / action)	(0,20)	(0,18)
Résultat dilué par action (€ / action)	(0,20)	(0,18)

NOTES RELATIVES AU BILAN

NOTE 17 - Immobilisations incorporelles

VALEUR BRUTE en K€	Ecarts d'acquisition	Frais de développement	Relations clients	Marques	Autres immo. incorporelles	Immo. incorporelles en cours	Total
Au 31 décembre 2020	2 313	2 171	706	581	658	186	6 614
Acquisitions		117			10	329	456
Sorties					(4)	(115)	(119)
Variations de périmètre							-
Reclassement / mise au rebut		300				(300)	-
Autres variations				6	1		7
Au 31 décembre 2021	2 313	2 589	706	587	664	100	6 958

AMORTISSEMENTS en K€	Ecarts d'acquisition	Frais de développement	Relations clients	Marques	Autres immo. incorporelles	Immo. incorporelles en cours	Total
Au 31 décembre 2020	-	(1 963)	(497)	(129)	(609)	-	(3 199)
Dotations	(196)	(143)	(70)		(30)		(439)
Sorties					1		1
Variations de périmètre							-
Reclassement en passif des activités abandonnées							-
Autres variations				(6)	(1)		(7)
Au 31 décembre 2021	(196)	(2 107)	(567)	(135)	(640)	-	(3 644)

VALEUR NETTE en K€	Ecarts d'acquisition	Frais de développement	Relations clients	Marques	Autres immo. incorporelles	Immo. incorporelles en cours	Total
Au 31 décembre 2020	2 313	207	209	452	49	186	3 416
Au 31 décembre 2021	2 117	482	139	452	25	100	3 314

Les acquisitions de l'exercice correspondent principalement à des frais de développement sur des projets R&D terminés ou en cours de développement à la clôture.

Les projets de R&D activés les années précédentes dont les avantages économiques futurs n'ont pas été confirmés ont été sortis de l'actif immobilisé.

NOTE 18 - Écarts d'acquisition

La variation des écarts d'acquisition en valeur nette se décompose comme suit :

En K€	31/12/2021	31/12/2020
Valeur nette en début d'exercice	2 313	2 365
Mouvement de périmètre		(52)
Perte de valeur en dotation pour dépréciation des écarts d'acquisition	(196)	
Valeur nette en fin d'exercice	2 117	2 313

Compte tenu de l'évolution de l'activité de Lorenz Light Technic et des perspectives commerciales limitées de cette filiale, le Groupe a décidé de déprécier en totalité l'écart d'acquisition correspondant, soit une dépréciation de 196 K€.

Répartition par Unité Génératrice de Trésorerie (UGT)

Au 31 décembre 2021, les écarts d'acquisition se décomposent, en valeur nette, de la façon suivante :

En K€	31/12/2021	31/12/2020
Procédés Hallier	1 626	1 626
Confidence	491	491
Lorenz	0	196
Total	2 117	2 313

Les UGT utilisées par le Groupe dans le cadre des tests de dépréciation des écarts d'acquisition correspondent aux différents marchés identifiés au sein du Groupe (à savoir activité de développement et de commercialisation de solutions d'éclairage issues de la technologie LED) :

- l'UGT Procédés Hallier représente la présence du Groupe dans l'activité des musées ;
- l'UGT Confidence représente la présence du Groupe sur le secteur du luminaire-mobilier ;
- l'UGT Lorenz Light Technic représente la présence du Groupe dans le secteur de la grande distribution, et plus spécifiquement des indépendants (Leclerc, Intermarché, Système U).

L'UGT Lucibel (sans écart d'acquisition attaché) représente l'activité de distribution de LED pour le segment de marché tertiaire principalement.

Tests de perte de valeur

Le test annuel a consisté à déterminer la valeur recouvrable de chacune des unités génératrices de trésorerie (UGT) auxquelles sont rattachés les écarts d'acquisition et à la comparer à la valeur nette comptable des actifs correspondants.

Pour Procédés Hallier, Lorenz et Confidence, les tests de dépréciation ont été réalisés en utilisant un taux d'actualisation de 11 % et une croissance à l'infini de 1,5%.

Sur la base de ces éléments, la direction de Lucibel estime qu'il convenait de déprécier l'écart d'acquisition de Lorenz Light Technic en totalité au 31 décembre 2021.

Concernant Procédés Hallier, au regard de l'excédent existant entre la valeur d'utilité et la valeur comptable, le Groupe estime sur la base des événements raisonnablement prévisibles à ce jour, que d'éventuels changements affectant les hypothèses clés n'entraîneraient pas la comptabilisation d'une perte de valeur. La variation raisonnable des hypothèses clés correspond, pour le Groupe, à une hausse de 100 points des taux d'actualisation ou une baisse de 25 points du taux de croissance à l'infini servant au calcul de la valeur terminale ou encore une baisse de 50 points du taux de marge d'excédent brut d'exploitation du flux annuel normatif servant au calcul de la valeur terminale.

NOTE 19 - Immobilisations corporelles

Les principales variations de l'exercice correspondent à :

VALEUR BRUTE en K€	Matériels et outillages – Installations techniques	Terrain et constructions	Autres immobilisations corporelles	Autres immobilisations corporelles en crédit-bail	Total
Au 31 décembre 2020	867	87	704	142	1 800
Acquisitions	36		16		52
Sorties		(35)	(82)	(34)	(151)
Variations de périmètre					-
Reclassements et mises au rebut					-
Autres variations	8		0		8
Au 31 décembre 2021	911	52	638	108	1 709

AMORTISSEMENTS en K€	Matériels et outillages – Installations techniques	Terrain et constructions	Autres immobilisations corporelles	Autres immobilisations corporelles en crédit-bail	Total
Au 31 décembre 2020	(742)	(0)	(486)	(31)	(1 259)
Dotations	(55)		(69)	(32)	(156)
Sorties			79	25	104
Variations de périmètre					-
Reclassement en passif net des activités abandonnées					-
Autres variations	(8)		(0)		(8)
Au 31 décembre 2021	(805)	(0)	(476)	(37)	(1 318)

VALEUR NETTE en K€	Matériels et outillages – Installations techniques	Terrain et constructions	Autres immobilisations corporelles	Autres immobilisations corporelles en crédit-bail	Total
Au 31 décembre 2020	125	87	218	111	541
Au 31 décembre 2021	106	51	162	71	391

Les immobilisations financées par crédit-bail sont des véhicules mis à disposition des salariés du Groupe.

NOTE 20 - Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont composées

- de titres de participation de sociétés non consolidées pour un montant de 4 229 K€ entièrement dépréciés (voir note 2) ;
- de créances rattachées à des participations de sociétés non consolidées, pour un montant de 4 107 K€, également entièrement dépréciées ;
- de prêts et cautionnements données dans la cadre de l'activité du Groupe pour un montant de 191 K€ dont 4 K€ dépréciés.

NOTE 21 - Stocks

La valeur nette des stocks reste quasiment stable entre les deux exercices et s'établit à 3 205 K€ au 31 décembre 2021 contre 3 067 K€ au 31 décembre 2020.

En K€	31/12/2021	31/12/2020
Valeur brute matières premières et composants	2 283	1 941
Valeur brute marchandises	1 753	1 706
Provisions cumulées	(831)	(580)
Valeur nette	3 205	3 067

Les provisions pour dépréciation constatées à la clôture de l'exercice 2021 prennent en considération l'obsolescence et les difficultés d'écoulement de certains produits finis qui impactent l'ensemble des stocks. Sur l'exercice 2021, le Groupe a mené une analyse approfondie sur les stocks et a enregistré des provisions sur toutes les références pour lesquels les perspectives de vente semblent faibles voire nulles, en particulier sur les stocks à destination du secteur de la grande distribution.

Au cours de l'exercice, la variation des provisions sur stocks se décompose comme suit :

En K€	Provisions sur stocks
Au 31 décembre 2020	(580)
Dotations	(758)
Reprises	510
Ecart de conversion	(3)
Au 31 décembre 2021	(831)

NOTE 22 - Clients et comptes rattachés

En K€	31/12/2021	31/12/2020
Valeur brute	2 510	3 069
Provisions cumulées	(1 897)	(1 809)
Valeur nette	613	1 260

Le Groupe Lucibel dispose d'un contrat de cessions de créances commerciales sous forme d'affacturage avec FactoFrance concernant les sociétés Lucibel SA et Procédés Hallier. Au 31 décembre 2021, le montant total financé par le factor pour le Groupe 1 143 K€.

Dans le cadre de ce contrat, les sociétés ont convenu de vendre, sur une base renouvelable, certaines de leurs créances clients. Conformément aux dispositions des contrats, les sociétés, en tant que cédantes, demeurent exposées aux risques de crédit et de délais de paiement.

Le Groupe bénéficie également d'une assurance-crédit en cas de défaillance de ses clients. Ces contrats s'appliquent aux clients à concurrence de leur limite de crédit. Au-delà, la Société procède à une analyse interne du risque client et demande si nécessaire des garanties auprès des clients présentant un risque de crédit et / ou sécurise le paiement avec un paiement d'avance.

NOTE 23 - Autres créances et comptes de régularisation

En K€	31/12/2021	31/12/2020
Fournisseurs avances et acomptes	213	121
Etat – crédit d'impôt recherche	334	216
Créances fiscales et sociales	234	260
Charges constatées d'avance	203	168
Autres créances	648	702
Total des autres actifs courants	1 632	1 467

Le montant qui figure dans la rubrique « *Etat - Impôt sur les sociétés – Crédit d'impôts* » enregistré à hauteur de 334 K€ au 31 décembre 2021 correspond, pour le groupe d'intégration fiscale :

- aux créances de crédit impôt recherche (CIR), soit une quote-part des CIR 2016 et 2017 (76 K€), au montant du CIR 2020 (130 K€) et du CIR 2021 (97 K€).
- à une créance de crédit impôt innovation au titre de 2020 (9 K€) et 2021 (21 K€).

Le poste « *Autres créances* » représente essentiellement le montant des réserves constituées chez le factor suite à la cession des créances clients par la Société dans le cadre du contrat d'affacturage ainsi que le montant de la retenue de garantie constituée par le factor à l'occasion de ces mêmes cessions.

Ces créances sont, pour l'essentiel, à moins d'un an.

NOTE 24 - Trésorerie et équivalents de trésorerie

En K€	31/12/2021 (*)	31/12/2020
Disponibilités	983	2 514
Valeurs mobilières de placement et comptes à terme		0
Total Trésorerie et équivalents de trésorerie	983	2 514

(*) y compris trésorerie passive

NOTE 25 - Capitaux propres et informations sur le capital

Capital social

Au 31 décembre 2021, le capital social s'élève à 2 811 K€ et est intégralement libéré. Il est composé de 14 929 768 actions d'une seule catégorie et d'une valeur nominale d'environ 0,1882 euro par action.

Au 31 décembre 2021, 8,6% du capital social est détenu par le dirigeant fondateur de la Société et sa société holding, et 23,5% par le fonds d'investissement Nextstage. Les actions restantes sont principalement détenues par des investisseurs financiers ou des particuliers intervenant directement sur le marché Euronext Growth.

Au 31 décembre 2021, la Société ne détient plus aucune action, ainsi chaque action en circulation dispose d'un droit de vote attaché.

Gestion des capitaux propres

Dans le cadre de la gestion de ses capitaux propres, le Groupe veille à disposer des ressources financières nécessaires au financement de sa croissance organique et de ses opérations de croissance externe.

Depuis sa création, le Groupe a financé son développement :

- par voie d'augmentations de capital successives ;
- par une émission d'obligations convertibles en actions (décembre 2013) ;
- par la souscription d'emprunts bancaires et de prêts garantis par l'Etat ;
- et, de manière moins significative, par l'obtention d'aides publiques ou encore par le remboursement de créances de crédit impôt recherche.

Le Groupe continuera à financer son développement et ses besoins en fonds de roulement par des financements appropriés, tout en veillant au maintien de ratios financiers sains.

NOTE 26 - Plans d'options et assimilés

Bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (« BSPCE »)

Différents programmes d'émission de BSPCE ont été mis en place par le Groupe depuis 2010. Ces programmes bénéficient au personnel salarié, aux dirigeants de Lucibel ainsi qu'aux salariés des sociétés ou filiales qui lui sont liées.

La plupart des programmes présentent les caractéristiques suivantes :

- chaque BSPCE donne le droit de souscrire à une action.
- pour chaque émission, sauf modalités particulières, 50% des bons sont exerçables 24 mois après leur attribution et le solde 36 mois après leur attribution.
- les BSPCE devenus exerçables peuvent être exercés à tout moment au cours de leur période de validité de 5 ans, décomptée à partir de la date d'attribution.
- en cas de démission ou de licenciement, le bénéficiaire perd ses droits sur les BSPCE non encore acquis (sauf décision contraire prise dans un délai de 3 mois par le Conseil d'administration). Pour les attributions depuis 2016, une condition de présence au sein de l'entreprise est exigée pour l'exercice des BSPCE.

Certaines attributions comportent également des conditions de performance.

Entre 2010 et 2020, dix programmes ont été mis en place successivement par Lucibel SA. Les plans d'attributions de BSPCE de 2017 à 2020 sont toujours en cours, et dans le cadre de ces plans, 789 000 BSPCE ont été attribués, 360 000 ont été annulés suite au départ des bénéficiaires ou à la non réalisation des objectifs définis pour certains plans spécifiques.

En 2021, la Société a mis en place un nouveau programme et a attribué 1 195 000 BSPCE. Une synthèse des opérations d'émission de BSPCE est présentée ci-dessous :

	Nombre d'actions correspondant aux bons attribués et en circulation	Prix moyen de souscription par action (€)
Solde au 31 décembre 2019	676 250	2,85
Attribués	300 000	0,97
Exercés	-	-
Annulés	(321 750)	3,62
Solde au 31 décembre 2020	654 500	1,61
Attribués	1 195 000	0,79
Exercés	-	-
Annulés	(225 500)	1,72
Solde au 31 décembre 2021	1 624 000	0,99

Au 31 décembre 2021, 144 000 actions peuvent être souscrites au titre des BSPCE exerçables à ce jour, avec des prix d'exercice variant de 1 € à 4,55 € suivant les attributions.

Options de souscription d'actions

Les programmes d'options bénéficient aux salariés et mandataires sociaux éligibles de Lucibel SA et des sociétés ou filiales qui lui sont liées.

Tous les programmes d'options présentent les caractéristiques suivantes :

- Chaque option donne le droit de souscrire à une action.
- Pour chaque émission, 50% des options sont exerçables 24 mois après leur attribution et le solde 36 mois après leur attribution.
- Les options devenues exerçables peuvent être exercées à tout moment sur une période de 7 ans décomptées à partir de la date d'attribution.
- En cas de démission ou de licenciement, le bénéficiaire perd ses droits sur les options non encore acquises (sauf décision contraire prise dans un délai de 3 mois par le Conseil d'administration).

Le plan d'attribution d'options de souscription d'actions de 2015 est toujours en cours. 15 000 options ont été attribuées au prix de 3,75 €. 7 500 ont été annulées suite au départ des bénéficiaires et aucune option n'a été exercée pour ce plan sur les exercices antérieurs.

Les plafonds d'émission autorisés sont communs à l'émission de BSPCE.

Aucune option n'a été exercée sur l'exercice.

Une synthèse des opérations d'émission d'options de souscription d'actions est présentée ci-dessous :

	Nombre d'actions correspondant aux options attribuées et en circulation	Prix moyen de souscription par action (€)
Solde au 31 décembre 2019	51 500	6,95
Attribués		
Exercés		
Annulés	(44 000)	7,50
Solde au 31 décembre 2020	7 500	3,75
Attribués		
Exercés		
Annulés		
Solde au 31 décembre 2021	7 500	3,75

Attributions gratuites d'actions (« AGA »)

En juin 2016, les actionnaires de la Société ont autorisé la mise en place d'un premier programme d'attribution d'actions gratuites. Au 31 décembre 2016, 54 000 actions gratuites ont été attribuées dans le cadre de ce programme. La période d'acquisition de ces actions a été fixée à 1 an, soit du 7 juillet 2016 au 6 juillet 2017 et la période de conservation a été fixée à un an, soit du 7 juillet 2017 au 6 juillet 2018. Du fait du départ d'un salarié, 53.000 actions ont été effectivement et définitivement acquises par les bénéficiaires à l'expiration de la période d'acquisition.

En mars 2017, les actionnaires de la Société ont autorisé la mise en place d'un deuxième programme d'attribution d'actions gratuites. Le nombre total d'attributions d'actions gratuites de ce programme s'élève à 34 960 AGA, dont 24 960 attributions faites en mars 2017 et 10 000 en avril 2018. Sur la 1^{ère} attribution, 15 160 actions ont été effectivement et définitivement acquises par les bénéficiaires à l'expiration de la période d'acquisition (fixée au 17 mars 2019). Sur la 2^{nde} attribution, 10 000 actions ont été effectivement et définitivement acquises par les bénéficiaires à l'expiration de la période d'acquisition (fixée au 3 avril 2020).

En juin 2019, les actionnaires de la Société ont autorisé la mise en place d'un nouveau programme d'attribution d'actions gratuites ne pouvant porter sur un nombre d'actions existantes ou nouvelles supérieur à plus de 3% du nombre d'actions composant le capital social de la société à la date de la décision de leur attribution. Le nombre total d'attributions d'actions gratuites de ce programme s'élève à 434 927 dont :

- 67 400 attribuées en juillet 2020. 49 350 AGA ont été annulées en raison du départ des bénéficiaires avant l'expiration de la période d'acquisition ; Les 18 050 actions gratuites attribuées sont en cours d'acquisition jusqu'en juillet 2022 ;
- 54 377 attribuées en juillet 2021, en cours d'acquisition jusqu'en juillet 2022 ;
- 287 900 attribuées en septembre 2021, en cours d'acquisition jusqu'en mars 2023 ;
- 25 250 attribuées en décembre 2021, en cours d'acquisition jusqu'en juin 2023.

Une synthèse des opérations d'attribution d'actions gratuites est présentée ci-dessous :

	Nombre d'actions gratuites en circulation
Solde au 31 décembre 2019	10 000
Attribuées	67 400
Acquises	(10 000)
Annulées	
Solde au 31 décembre 2020	67 400
Attribuées	367 527
Acquises	
Annulées	(49 350)
Solde au 31 décembre 2021	385 577

NOTE 27 – Autres fonds propres

En K€	31/12/2021	31/12/2020
Avances conditionnées	975	1 142
Total autres fonds propres	975	1 142

Au 31 décembre 2021, les autres fonds propres sont constitués d'avances consenties par la région Normandie dans le cadre de l'implantation de Lucibel sur le site de Barentin.

Début 2021, la Société a demandé et obtenu un rééchelonnement de la dette restante à compter du 1^{er} mars 2021, avec un allègement des mensualités pendant 12 mois.

Le tableau ci-dessous présente l'échéancier de cette avance au 31 décembre 2021 :

Avances conditionnées	Taux d'intérêt effectif	Au 31 déc 2021	31-déc-22	31-déc-23	31-déc-24	31-déc-25
Avance Région Haute Normandie	0,00%	975	262	285	285	143
Total avances conditionnées		975	262	285	285	143

NOTE 28 – Provisions

Les provisions s'analysent comme suit :

En K€	31/12/2020	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Variation de périmètre	31/12/2021
Provisions pour risque produit	130	62	(57)			134
Provisions pour litiges	32	48	(32)		(38)	10
Provisions pour engagement de retraite	73	1	(8)			66
Autres provisions	233	103	(15)		38	359
Total provisions	467	214	(112)	-	-	569

Provisions

La provision pour risque produit couvre les coûts éventuels associés à un mauvais fonctionnement des produits commercialisés par le Groupe durant la période de garantie (généralement comprise entre 1 et 3 ans). Cette provision est évaluée à partir d'une analyse historique des coûts du service après-vente et d'une estimation du coût des actions correctrices à mettre en œuvre (frais d'installation des produits remplacés inclus).

Les provisions pour engagement de retraite concernent essentiellement les régimes à prestations définies, non financés, en France. Au 31 décembre 2021, les engagements de retraite s'élèvent à 66 K€.

En France, le régime à prestations définies concerne le versement d'indemnités de départ en retraite. Le Groupe provisionne ses engagements envers les salariés en application des dispositions des conventions collectives des commerces de gros, de la métallurgie, du négoce de l'ameublement, relatives au départ et à la mise à la retraite. La provision relative aux indemnités de départ en retraite est évaluée de manière actuarielle suivant les modalités exposées à la note 2.

Les principales hypothèses actuarielles retenues au titre de ces régimes sont les suivantes :

- application d'un taux de revalorisation annuel des salaires compris entre 1 et 1,5% ;
- application d'un taux d'actualisation brut de 0,98% pour 2021 ;
- l'hypothèse de rotation des effectifs a été mise à jour en fonction de l'historique des départs des cinq dernières années lorsque cet historique existe ou évalué à 5% dans le cas où l'historique n'existe pas ;
- départ à l'initiative du salarié ;
- âge de départ à la retraite : 67 ans ;
- charges sociales patronales : entre 18% et 50% suivant les catégories de personnel ;
- table de mortalité : INSEE 2021

Les autres provisions sont évaluées au cas par cas.

Passifs éventuels

Dans le cadre de la gestion de ses activités, le Groupe est impliqué dans ou a engagé diverses procédures contentieuses ou pré contentieuses qui n'ont pas donné lieu à la constitution de provisions pour risques. Le Groupe estime que la situation financière consolidée ne serait pas affectée de façon significative en cas d'issue défavorable de ces procédures.

NOTE 29 - Emprunts et autres dettes financières

Le poste « Emprunts et dettes financières » se ventile de la façon suivante :

En K€	31/12/2021	31/12/2020
Emprunts et dettes bancaires	4 874	3 542
Emprunts sur contrats de crédit-bail	78	119
Dépôt / cautionnement reçu	15	-
Concours bancaires / intérêts courus	3	3
Total emprunts et autres dettes financières	4 970	3 664

L'évolution de ce poste au cours de l'exercice est détaillée dans le tableau ci-dessous :

En K€	31/12/2020	Souscriptions	Remboursements	Variation de périmètre	31/12/2021
Emprunts et dettes bancaires	3 542	1 751	(419)		4 874
Emprunts sur contrats de crédit-bail	119		(41)		78
Dépôt / cautionnement reçu	-	15			15
Concours bancaires / intérêts courus	3	1	(1)		3
Total emprunts et autres dettes financières	3 663	1 767	(462)	-	4 970

Les souscriptions correspondent au montant des Prêts Garantis par l'Etat (PGE) obtenus dans le cadre des dispositifs mis en place pour faire face à la crise sanitaire.

L'échéancier présenté ci-dessous détaille les remboursements des différents emprunts bancaires sur les exercices futurs en intégrant les modalités de remboursement confirmées pour les PGE.

Emprunts	Mise en place	Taux d'intérêt effectif	Au 31 déc 2021	31-déc-22	31-déc-23	31-déc-24	31-déc-25	31-déc-26
CIC - financement acquisition Confidence	nov-18	2,25%	266	114	114	38	-	-
Caisse d'Epargne IDF	juin-19	1,30%	202	100	102			
BPALC - financement Lorenz	nov-19	0,80%	481	140	141	142	59	
Assurance Prospection Export	2014	0,00%	74	74		-	-	-
PGE CIC -Lucibel	mai-20		500	72	124	125	126	53
PGE Caisse d'Epargne - Lucibel	mai-20		500	72	124	125	126	53
PGE BPALC - Lucibel *	juil-21		500	500				
PGE Crédit agricole - Lucibel *	déc-21		648	648				
PGE CIC - Procédés Hallier	mai-20		500	72	124	125	126	53
PGE BPALC - Lorenz Light Technic	juil-20		602	62	149	150	151	89
PGE BPALC - Lorenz Light Technic	mars-21		371	69	92	93	94	24
PGE BPALC - Lucibelle Paris *	déc-21		230	230				
Total Emprunts et concours bancaires			4 874	2 153	970	798	682	271

(*) Prêt Garanti par l'Etat

Le Groupe a confirmé auprès des établissements de crédit concernés par les PGE obtenus en 2020 (CIC, Caisse d'Épargne Ile-de-France et Banque Populaire Alsace Lorraine Champagne) qu'il optait pour un différé de 2 ans et un remboursement sur 4 ans. Les 1^{ers} remboursements commenceront à compter de juin 2022 puis à compter d'août 2022. Pour les PGE dont les remboursements sont indiqués en totalité en 2022, le Groupe n'a pas encore confirmé auprès des banques concernées qu'il optait pour un différé de 2 ans et un remboursement sur 4 ans. L'échéancier sera donc revu lors de la publication des résultats 2022.

Devise des emprunts et dettes financières

Le Groupe est endetté uniquement en euros et n'est pas exposé à des risques de change sur sa dette.

Covenants

L'emprunt à moyen terme contracté en 2018 auprès de la banque CIC (570 K€ de nominal), est soumis au respect de covenants financiers basés sur les comptes consolidés de Lucibel SA. Ils sont détaillés ci-après :

- Maintien des fonds propres de Lucibel à au moins 10 M€ ;
- Résultat d'exploitation positif à compter du 31 décembre 2019 ;
- Maintien d'un ratio Dettes financières nettes (hors avances conditionnées) sur Fonds propres inférieur à 0,5.

Au 31 décembre 2021, au moins l'un des covenants n'est pas respecté mais à la demande de Lucibel, le CIC a signifié son accord en décembre 2021 pour ne pas demander le remboursement anticipé du solde restant dû au 31 décembre 2021, soit 266 K€, malgré le bris de covenant.

NOTE 30 - Fournisseurs et comptes rattachés

Le poste « *Fournisseurs et compte rattachés* » inclut le poste « *Factures non parvenues* » et s'élève à 1 918 K€ au 31 décembre 2021 contre 1 843 K€ au 31 décembre 2020,

NOTE 31 - Autres dettes et comptes de régularisation

En K€	31/12/2021	31/12/2020
Dettes sur immobilisations	-	73
Dettes fiscales et sociales	1 392	1 530
Produits constatés d'avance	1 957	2 179
Clients – avoirs à établir, avances et acomptes	26	106
Autres dettes	47	54
Total	3 423	3 942

Les dettes fiscales et sociales correspondent aux provisions de fin d'année, à la TVA collectée et aux reports de cotisations URSSAF et retraite consentis par l'Etat dans le cadre de la crise sanitaire et non encore remboursées.

Le poste « *Produits constatés d'avance* » correspond essentiellement à la valeur résiduelle de la plus-value réalisée sur la cession d'une partie du site de Barentin. La Société a décidé d'étaler celle-ci sur les 10 ans d'engagement de location pris par la Société au moment de la vente, étant rappelé que cette cession n'est pas assortie d'une option d'achat à l'issue de la période de location. La plus-value reconnue au titre de 2021 qui s'élève à 246 K€ est comptabilisée en « *Produits d'exploitation* » tandis que la plus-value résiduelle de 1 787 K€ est comptabilisée en « *Produits constatés d'avance* ».

Ce poste comprend également, à hauteur de 142 K€, l'étalement du produit de crédit impôt recherche (CIR) relatif à des dépenses de développement capitalisées.

Le poste « *Clients avoirs à établir, avances et acomptes* » comprend les remises de fin d'année octroyées aux clients du Groupe pour 14 K€ et 12 K€ d'acomptes reçus par les différentes entités du Groupe.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

NOTE 32 - Engagements hors état de la situation financière

Dans le cadre de son activité, le Groupe est amené à prendre un certain nombre d'engagements. Certains engagements ont fait l'objet de provisions, tels que les engagements liés à la garantie produits.

Au 31 décembre 2021, la nature des engagements portés par le Groupe reste sensiblement identique à celle existant au 31 décembre 2020. Les principaux engagements hors bilan et passifs éventuels sont listés ci-après.

La Direction estime, au mieux de sa connaissance actuelle, qu'il n'existe pas à ce jour d'engagements susceptibles d'avoir un impact significatif sur sa situation financière actuelle ou future, autres que ceux listés ci-dessous.

(i) Engagements de location

Le Groupe loue des bureaux et des entrepôts pour son activité. Au 31 décembre 2021, les échéances de loyers minima futurs, hors charges de maintenance, au titre des baux conclus s'établissent à 3 079 K€ contre 3 423 K€ en 2020.

Par ailleurs, la Société loue des véhicules de fonction principalement affectés à ses effectifs commerciaux dans le cadre de contrats de location simple ou de crédit-bail de durée généralement comprise entre 36 et 48 mois. Les redevances versées en 2021 par le Groupe dans le cadre de ses contrats se sont établies à 146 K€.

(ii) Sûretés réelles

Engagements pris dans le cadre de la mise en place d'emprunts bancaires

La Société s'est engagée, à l'occasion de la mise en place d'un emprunt bancaire, à respecter un ensemble de « covenants » développés en note 16. Par ailleurs, pour ce même emprunt, la Société a nanti au profit du CIC, 25% du capital de Procédés Hallier. Au 31 décembre 2021, le solde de cet emprunt destiné à refinancer l'acquisition des titres de la société Confidence s'élève à 266 K€ sur un montant initial de 570 K€.

Le Groupe a également nanti, au profit de la Banque Populaire d'Alsace Champagne Ardennes, le fonds de commerce de la société Lorenz Light Technic dans le cadre de la mise en place d'un emprunt bancaire de 700 K€ en novembre 2019.

La direction estime, au mieux de sa connaissance actuelle, qu'il n'existe pas à ce jour d'engagements susceptibles d'avoir un impact significatif sur sa situation financière actuelle ou future, autres que ceux listés ci-dessus.

Engagement pris pour des effets de commerce escomptés non échus

Le montant des effets escomptés non échus s'élève à 7 K€ au 31 décembre 2021.

Engagements reçus dans le cadre de la cession des titres Citéclair

Dans le cadre de la cession d'une partie des titres de la société Citéclair en 2015 et 2016, la Société a reçu, dans l'attente du paiement complet du prix de cession, le nantissement de l'ensemble des titres cédés. A la clôture 2021, 33 000 titres restaient nantis pour un montant de 56 K€.

Engagements reçus dans le cadre des abandons de créances consentis à la société Citéclair

La Société a consenti des abandons de créances à la société Citéclair portant sur un montant global HT de 561 704 €. Une clause de retour à meilleure fortune a été conclue entre les parties et prévoit que Citéclair remboursera progressivement la Société chaque semestre à hauteur de 50% du flux de trésorerie net positif sur le semestre courant. La clause de meilleure fortune est plafonnée à 331 609 € HT. Aucun remboursement, n'est intervenu à ce jour.

Engagements reçus dans le cadre de la mise en place des prêts garantis par l'Etat (PGE)

Conformément aux dispositions prévues dans le cadre de la mise en place des Prêts Garantis par l'Etat, le Groupe bénéficie au 31 décembre 2021 d'une garantie représentant 90% du montant des emprunts souscrits soit un total de 3 463 K€.

Engagements reçus dans le cadre de la mise en place d'une garantie bancaire

Lucibel SA a mis en place une garantie bancaire auprès du CIC pour couvrir un marché étranger à hauteur de 26 KCHF, soit 25 K€ convertis à la date de clôture.

NOTE 33 - Informations sur les parties liées

Dirigeants

Les principes de rémunérations et avantages assimilés alloués au Président du Conseil d'administration et au Directeur Général sont revus chaque année par le Conseil d'administration.

Une somme de 15 K€ a été provisionnée dans les comptes de Lucibel SA pour les jetons de présence à verser aux membres du Conseil d'administration au titre de l'exercice 2021. L'attribution et le versement de ces jetons de présence interviendront à l'issue de l'assemblée générale 2022 validant les comptes 2021.

Le montant total des rémunérations au titre des avantages à court terme et avantages en nature versés aux mandataires sociaux et aux organes d'administration par la Société s'est élevé à 369 K€ en 2021 contre 360 K€ en 2020. Ce montant intègre les rémunérations variables versées en 2021 au titre de 2020.

Au cours de l'exercice, 725 000 BSPCE ont été attribués aux dirigeants au prix d'exercice de 0,78 € et 150 000 ont été attribués au prix d'exercice de 0,81 €.

54 377 actions gratuites ont été attribuées à un mandataire en juillet 2021, avec une période d'acquisition de 1 an, soit jusqu'en juillet 2022 et 50 000 actions gratuites ont été attribuées en septembre 2021 à un autre mandataire, avec une période d'acquisition de 18 mois, soit jusqu'en mars 2023.

Lucibel SA n'a pas mis en place de mécanisme de prime de départ ou d'arrivée pour les mandataires sociaux excepté pour Monsieur Stéphane Vanel, Directeur Général de Lucibel SA en cas de licenciement intervenant dans les 3 ans suivant son arrivée. Il n'existe pas non plus de régime complémentaire de retraite spécifique pour les mandataires sociaux. Il n'y a pas d'avantages postérieurs à l'emploi pour les dirigeants de la Société.

Prestations Actionnaires

Lucibel SA bénéficie de prestations de conseil de la part de la société ETOILE FINANCE en matière de conduite et d'animation de la politique générale de la société et du Groupe et de leurs orientations stratégiques, en matière de développement, d'opérations d'investissement et de désinvestissement, de stratégie financière, d'aide à la détermination des axes de développement commercial, d'innovation technologique et de politique de ressources humaines notamment. A ce titre, le Groupe a comptabilisé des charges de 36 K€ au titre des exercices clos les 31 décembre 2020 et 2021.

Transactions avec les autres parties liées

Les transactions avec les autres parties liées ont été conclues aux conditions normales de marché.

NOTE 34 - Événements postérieurs à la clôture

Le Groupe a cédé la 2nde parcelle de terrain adjacente à son site de Barentin dont il était resté propriétaire pour un montant de 589 K€.

La situation en Ukraine est sans conséquence directe identifiée à la date d'arrêté des comptes et du rapport de gestion. Toutefois, la Société n'a pas été en mesure de mener l'analyse des répercussions indirectes de cette situation, mais l'évaluation de ces impacts est en cours, étant entendu qu'aucune incidence significative n'est identifiée à ce jour.

NOTE 35 - Honoraires des commissaires aux comptes

Les honoraires des Commissaires aux comptes du Groupe pris en charge au cours de l'exercice 2021 s'élèvent au titre de leur mission à 56 K€ contre 55 K€ pour l'exercice 2020.